

Édité par La Cimade  
 64, rue Clisson – 75013 Paris  
 Tél. 01 44 18 60 50 – Fax 01 45 56 08 59  
 infos@lacimade.org  
 www.lacimade.org

Publication coordonnée par Sarah Belaisch,  
 Jérôme Martinez, Jeanne Planche,

avec la collaboration de Marie-Dominique Aguilon,  
 Sophie Baylac, Caroline Bollati, Alice Bougenot,  
 Julie Chansel, Nanon Gardin, Violaine Husson,  
 Gwenaëlle de Jacquetot, Véronique Laurens, Sonia Lokku,  
 Damien Nantes, Gérard Sadik, Anne-Sophie Wender,

et nos remerciements à Vincent Bitaud, Adrien Chaboche,  
 Olivier Clochard, Nicolas Ferran, Marie Henocq,  
 Caroline Intrand, Fabien Jobard, Jean-Paul Nuñez,  
 l'ODSE, Eve Plenel, Anette Smedley,

ainsi qu'aux photographes  
 Olivier Aubert (pages 111, 114, 152, 156)  
 Billie Bernard (page 15)  
 David Delaporte (pages 25, 35, 54, 164, 198)  
 Régis Grman (page 123)  
 Magali Hirn (page 61)  
 Carl Hocquart / La Cimade (pages 38, 188, 189, 191, 192)  
 Annette Huraux / La Cimade (page 19)  
 Olivier Jobard (couverture)  
 Anne-Lore Mesnage (page 124)  
 Anaïs Pachabézien (page 12)  
 Jeanne Planche / La Cimade (page 149)  
 Florence Roller (pages 46 et 51)  
 Claire Sobieniak (page 160)  
 Anne-Sophie Wender / La Cimade (page 155)  
 DR (pages 72 et 196).

Conception graphique  
 Florence Roller

Impression  
 Centr'Imprim, Issoudun.  
 www.centrimprim.fr

Dépot légal : juin 2009  
 ISBN : 978-2-900595-16-9  
 Prix : 10 euros

## Sortir l'Europe de l'impasse

L'adoption par l'Union européenne en 2008 de la directive sur les retours forcés – la « directive de la honte » – est un symbole de l'impasse des politiques européennes à l'égard des migrations, comme est devenu un symbole le sort réservé par l'Italie aux « boat people de Méditerranée » ou la situation dans laquelle sont laissés des centaines de réfugiés et de migrants afghans et irakiens dans la région de Calais.

La directive retour, compromis boiteux entre les 27 États membres de l'Union, banalise l'enfermement – donc la privation de liberté – comme méthode de gestion des personnes migrantes. C'est un dispositif caricatural, dans lequel les mesures suspicieuses et leurs conséquences répressives et sécuritaires sont totalement disproportionnées au regard des objectifs annoncés. Quant aux refoulements massifs effectués par l'Italie et leur renvoi vers la Libye, ils marquent le renoncement désormais assumé explicitement par certains gouvernements au principe d'universalité des droits de l'Homme.

La directive retour, le système « Frontex », Lampedusa, les migr'errants de Sangatte sont devenus les marqueurs d'un défi majeur pour l'avenir : **comment l'Europe va-t-elle se comporter face aux migrations internationales qui sont non pas derrière, mais devant nous ?**

Les causes de ces migrations ? Nous les connaissons : les déséquilibres économiques et l'inégale répartition des richesses, les écarts démographiques, les conflits, l'absence de démocratie dans un nombre important de pays du Sud, la délinquance de nombreux États, auxquelles s'ajoutent déjà des causes climatiques ou écologiques.

Les gens ne quittent pas leur pays par plaisir, mais pour la plupart parce qu'ils y sont contraints pour vivre, ou survivre et faire survivre leurs proches.

**La question des migrations est donc au cœur de toute construction d'un projet de société.** Parce qu'elles concernent au premier chef les conditions de réalisation des principes de justice et d'égalité, parce qu'elles sont à l'exact point de rencontre entre Nord et Sud, entre pays riches et pays délaissés, entre régions en paix et régions en guerre, ces questions révèlent le monde qui se construit.

**Face à ces questions, l'Europe est aujourd'hui dans l'impasse.** De lois en directives, de circulaires en déclarations tonitruante, tous les pays de l'Union, et ce quelle que soit la couleur politique de leur gouvernement, ont renchérit les uns après les autres pour construire, depuis la fin des années 80, un dispositif de contrôle des flux migratoires principalement basé sur la suspicion, la dissuasion et la répression.

Les conséquences ce sont des dizaines de milliers de demandeurs d'asile qui ne parviennent plus à accéder à une procédure d'octroi du statut de réfugié, ce sont des dizaines de milliers de migrants qui prennent tous les risques pour entrer en Europe et qui montent, au Maroc, en Libye ou au Sénégal, sur des embarcations de fortune, au risque de se noyer.

C'est le droit au rapprochement familial malmené. C'est le droit d'asile transformé en faveur accordée à titre humanitaire. C'est la course aux chiffres du nombre d'expulsions. C'est le développement, partout en Europe, de centres de rétention aux allures de véritables camps dans de nombreux États. C'est l'absence de protection sanitaire et sociale pour des centaines de milliers d'étrangers sans papiers en Europe. C'est l'affaiblissement d'une politique d'accueil qui pousse, par nécessité, les nouveaux arrivants à rechercher le soutien de leur communauté, renforçant le communautarisme.

**L'Europe, à travers le prisme de l'immigration, n'est pas belle à voir aujourd'hui.**

Comment en est-on arrivé là ? Plusieurs faits majeurs ont dressé le cadre dans lequel s'est construite la politique européenne à la fin des années 80 : la chute du mur de Berlin et le chamboulement géopolitique qui a accompagné l'effondrement du bloc soviétique ; l'évolution rapide de l'économie mondiale sous l'impulsion du néo-libéralisme et les conséquences sociales de ces mutations ; la montée en puissance, partout en Europe, des mouvements nationalistes et xénophobes.

Ces facteurs déterminants ont influencé les gouvernements de l'époque – de droite comme de gauche – qui travaillaient à la construction d'une politique européenne d'asile et d'immigration. Pris dans ces bouleversements géopolitiques, économiques et idéologiques, ils ont, d'une certaine façon, « paniqué » face au

renforcement de la « pression migratoire » et, apeurés par la pression encore plus forte de leurs opinions publiques, ils ont confié l'élaboration de cette politique à leur police, avec le mandat de « protéger » l'Europe.

Pendant plus de dix ans, de 1986 à la fin des années 90, les éléments constitutifs des politiques européennes actuelles ont été élaborés dans ce cadre intergouvernemental, au niveau des ministres de l'Intérieur : ce furent les accords de Schengen, puis de Dublin ; la généralisation de l'exigence des visas puis la raréfaction de la délivrance de ces visas ; le développement des contrôles policiers dès le pays de départ et à l'arrivée dans les aéroports ; l'interprétation restrictive de la notion de réfugié ; la réduction des droits sociaux pour les demandeurs d'asile ; le durcissement des règles du regroupement familial ; le développement des fichiers, des centres de rétention, des charters européens – rebaptisés par cet euphémisme de « vols groupés ». Le 11 septembre 2001 et l'arsenal sécuritaire qui en a suivi a fait monter encore de plusieurs crans cette dérive ultra sécuritaire.

Dans les dernières années, le rôle accru de la Commission européenne et du Parlement n'a pas eu d'impact sur cette orientation. En témoignent le vote de la directive retour par le Parlement le 18 juin 2008 ou le renforcement des moyens accordés à Frontex, l'agence de coordination des contrôles policiers et militaires aux frontières de l'Union, dans le cadre du pacte européen adopté à l'automne 2008.

Toutes ces mesures, depuis vingt ans, sont caractérisées par une logique simple : mieux contrôler les entrées et les sorties, dissuader et empêcher les arrivées de nouveaux migrants, sauf ceux qui sont « choisis ».

**Cette Europe, qui ne peut être une forteresse car aucun mur n'empêchera les gens de venir, est devenue une Europe qui dissuade par des signaux de plus en plus durs, une Europe qui exclut, qui sépare, qui distingue ceux qui ont des droits et ceux qui n'en ont pas.**

La détermination de ce que serait une autre politique, respectueuse des droits fondamentaux de toute personne, renvoie à tous les aspects qui constituent un projet de société : égalité des droits économiques et sociaux, des droits culturels, du droit à la formation et à l'éducation, du droit à la santé, respect des croyances dans le cadre de la laïcité, respect des cultures mais respect aussi de l'égalité hommes/femmes, droit au respect de la vie privée et familiale, etc.

Toutes ces questions qui constituent un projet de société, toutes ces thématiques qui sont celles de la déclaration universelle des droits de l'Homme, doivent être travaillées pour les rendre effectives. **À travers la question des personnes migrantes et de leur traitement, c'est l'effectivité de ces droits au sein des sociétés qui se pose, comme entre Nord et Sud, entre pays riches, émergents, pays pauvres ou pays qui sombrent.**

C'est bien l'ensemble des défis auxquels la planète doit faire face qui sont devant nous. Il est malaisé, dans ces conditions, de définir une « politique d'immigration » respectueuse des droits de l'Homme alors que c'est le projet d'un monde de justice et de fraternité qui la permettra.

Il n'y a bien sûr pas de solution toute faite pour répondre à un tel défi. Mais il faut prendre conscience que **le « logiciel » européen sur l'immigration, construit il y a vingt ans, est une impasse** et qu'il détruit – par les principes et les dispositifs qu'il véhicule – le projet européen lui-même, parce qu'il annihile les valeurs de liberté, d'égalité et de justice qui en sont au cœur.

Faire ce constat, partager ce constat, permettra d'ouvrir un espace de dialogue et de réflexion plus constructif.

Si l'on prend acte qu'il n'y a pas de solution miracle, si l'on prend conscience de la complexité des questions à travailler, alors il faut proposer un cadre d'action et de réflexion ouvert à tous ceux qui ont leur mot à dire, justement pour confronter les points de vue et les expériences, et faire surgir les lignes de force du futur. Les gouvernements ont beaucoup trop pris l'habitude de décider entre eux, de négocier sur le dos des populations concernées. Il faut changer ce mode de gouvernance.

La Cimade s'y atèle, avec ses partenaires en Europe et dans les pays du Sud, depuis plusieurs années. Après le premier sommet non gouvernemental de Rabat en 2006, le sommet citoyen « Des ponts pas des murs » qui s'est tenu à Montreuil en octobre 2008 a rassemblé 300 organisations non gouvernementales qui ont conclu ensemble plusieurs mois d'échanges et de travaux pour valider un document de 70 propositions.

Il faut poursuivre dans cette voie : c'est par une action et une réflexion partagées entre forces politiques, fonctionnaires, organisations des sociétés civiles, associations, syndicats, forces morales, que l'Europe et l'Afrique pourront inventer un autre demain.

Mais sans attendre, il faut aussi agir aujourd'hui. Agir au quotidien auprès de et avec les migrants, pour les aider dans l'exercice de leurs droits, pour construire de nouvelles formes de vivre ensemble, pour assurer une vigilance et une participation active à la vie de la cité. Agir concrètement aussi entre ONG d'Europe et d'Afrique, aussi bien dans le suivi et la défense individuelle des personnes – que ce soit sur le plan des libertés que des conditions sociales – que sur l'échange d'informations, d'expertise, afin de partager et d'actualiser en permanence l'appréhension que les uns et les autres ont des phénomènes migratoires et de leur impact sur les personnes et sur les sociétés.

Ce premier état des lieux dresse de nombreux constats et analyses. Il évoque également des mobilisations et des actions initiées dans les pays d'arrivée comme dans les pays de départ ou de transit des migrants. Cette publication, dans les années à venir, s'attachera à valoriser et rendre compte des actions concrètes qui dessinent l'avenir.

C'est en marchant que se trace le chemin.

Tous les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Nous avons encore du travail devant nous !